



Rougemont – Le – Château, le 12 février 2019

Comité syndical du 28 février 2019

Plan Local de Prévention 2019-2021

✓ Contexte

- PLP triennal obligatoire, dans toutes les collectivités, depuis le décret du 10 juin 2015,
- SMICTOM a voté son PLP triennal le 24 mars 2016. Il doit être renouvelé avant le 24 mars 2019,
- Les actions définies dans le programme ZDZG terminé au 31 décembre 2018 et faisant l'objet d'un soutien financier de l'ADEME Bourgogne Franche-Comté, ont constitué le programme d'actions de ce PLP 2016-2019 :
 - Subventions ZDZG des années 1 et 2 réglées soit 135 000 Euros,
 - Subvention année 3 de 40 236 Euros si atteinte des objectifs de - 4% des DMA fin 2018. Peu de probabilité que l'objectif de baisse de -4% de nos tonnages sur la période 2015-2018 soit atteint,-
- Suite ZDZG proposé par l'ADEME (CODEC 2) axé sur l'EIT et les actions auprès des entreprises. Dossier de pré-configuration à réaliser ne fait plus l'objet de financements de l'ADEME et ne garantit pas la signature d'un CODEC avec l'ADEME.

Or le SMICTOM possède peu d'entreprises avec lesquelles nouer des partenariats en matière d'EIT.

De plus, les baisses imposées en matière de tonnages seront difficilement atteignables pour le SMICTOM dans la mesure où l'année de référence est systématiquement l'année de signature du contrat avec l'ADEME (-1% par an). Il sera donc difficile de répondre au nouveau cahier des charges de l'ADEME.

Il est cependant à noter que le SMICTOM respecte la réglementation en vigueur et les orientations des plans déchets des régions Grand Est et Bourgogne / Franche-Comté en matière de performance à l'habitant.

Les préconisations pour les années à venir sont d'ores et déjà respectées,

- Au niveau du SMICTOM, les déchets verts sont les seuls déchets avec une augmentation exponentielle d'année en année,
- Obligation de définir un programme d'actions pour la période 2019-2021

✓ Propositions d'orientations pour le PLP 2019-2022

- Réalisation des actions en matière de prévention hors cadre d'un CODEC avec l'ADEME mais sans fermer complètement la porte à des financements :
 - au coup par coup si possible,
 - si possibilité ultérieure de répondre au cahier des charges de l'ADEME,
 - si modification du cahier des charges de l'ADEME.
- Orientation forte et prioritaire sur la thématique des déchets verts / branchages, principal levier de réduction des DMA,
- Développement des actions de réemploi grâce aux partenariats avec des associations locales et multiplication des Gratiférias (1/ département) qui rencontrent un accueil favorable de la population,
- Poursuite des opérations d'accompagnement, de sensibilisation, de communication, sur les thématiques plébiscitées par les associations, les communes et les usagers (écocup, visites de sites de traitement des déchets, distribution de compost, opération de ventes de composteurs au 1/3 du prix....).

Lexique

DMA : déchets ménagers et assimilés

EIT : Ecologie Industrielle Territoriale

PLP : Plan Local de Prévention

ZDZG : Zéro Déchet, Zéro Gaspillage

Pour l'année 2019, le détail des actions est le suivant :

Ne sont pas intégrées les actions débutées en 2018 et devant faire l'objet d'une poursuite en 2019

Thématiques	Actions
Gestion et valorisation des putrescibles et des végétaux	Subventionner les communes pour le prêt de broyeur
	Développer le compostage collectif
	Vente de composteurs et lombricomposteurs individuels à tarif préférentiel
	Opération de broyage des déchets verts / démonstration de broyage
	Distribution de compost
	Partenariat avec les chambres d'agriculture et les agriculteurs
Lutte contre le gaspillage alimentaire	Poursuivre la promotion du Gourmet bag
Réparation /Réemploi	Partenariat avec ACE à la déchèterie semi-fixe de Champagney
	Mise en place d'une zone de gratuité à la déchèterie fixe d'Etueffont
	Mettre en avant le label « Repar'acteur » des artisans réparateurs
	Poursuivre les Gratiférias
	Repair Café à Giromagny
	Concours fabrication de sapin
	Développer les partenariats avec les associations locales pour le réemploi et la réutilisation des objets de déchèteries (Secours Populaire, Cap Togo...)
Eco-consommation	Poursuivre le prêt de matériels : gobelets, bornes de tri ...
	Poursuivre le prêt des kits de couches lavables
Eco exemplarité	Rédiger et diffuser des fiches de bonnes pratiques
	Poursuivre les opérations de nettoyage de la nature
Communication	Sensibilisation lors de manifestations
	Développer les visites de sites pour les usagers
	Créer un support de communication sur le bilan de l'opération foyers témoins
	Développer la communication sur la prévention par l'intermédiaire du site internet, du périodique, de la Newsletter et de la présence sur le terrain